

Achat et l'installation d'un dispositif de sécurité à domicile

La Ville souhaite aider financièrement les Madeleinois qui veulent acquérir et installer des dispositifs de sécurisation électronique de leur bien immobilier.

Type d'aide	Montant
Achat d'un dispositif de sécurisation sans intervention d'un professionnel	50% du coût global limité à 200 €
Achat d'un dispositif de sécurisation et installation par un professionnel	50% du coût global limité à 300 €

Ce dispositif doit répondre aux normes françaises (NF) ou européennes (EN).

Le demandeur doit constituer un dossier de demande d'aide et ne pourra bénéficier que d'une seule aide par bien immobilier.

Veuillez vous munir des différentes pièces qui vous seront demandées :

- Facture acquittée nominative, certifiée et datée de moins de 3 mois
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie d'un titre d'identité en cours de validité
- Un RIB au nom du demandeur

Police Municipale

63 rue du Président Georges Pompidou
59110 La Madeleine
France

[03 20 74 17 25](tel:0320741725)

Horaires d'accueil

Du lundi au vendredi : 8h15-12h | 13h30-17h

police-municipale@ville-lamadeleine.fr

À télécharger

Fichier

[Règlement général d'attribution d'aides financières municipales pour la sécurisation de domicile \(.pdf - 2.15 Mo\)](#)

VOUS SOUHAITEZ SIGNALER DES DÉGRADATIONS ?

[Formulaire de signalement](#)

rgba(255,255,255,1)